Planche 1 : Le Vieil EVENOS

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'EVENOS



REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Echelle : 1/1 500

Zonage

Espaces boisés classés à créer ou à conserver

N° Emplacements réservés

Bâtiments existants à intérêt architectural ou patrimonial au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme

N

2N

A

2Nc

2N

2Ua

2N

A

N

20

21

22

23

24

25

43

46

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE D'EVENOS

Planche 2 : Le village de St Anne



Zonage — Echelle : 1 / 2 500

Espaces boisés classés à créer ou à conserver

Emplacements réservés

Bâtiments existants d'intérêt architectural ou patrimonial au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme

P.O.S. Approuvé par Délibération du Conseil Municipal.....04.03.1993

Révision générale du POS valant élaboration du PLU approuvée par Délibération du Conseil Municipal du.....12.05.2012

Modification N°1 du P.L.U approuvée par DCM du 13.06.2013

Modification N°2 du P.L.U approuvée par DCM du 04.03.2015

Modification n° 3 du P.L.U approuvée par DCM du xx.03.2017

Planche 3 : Le hameau du BROUSSAN

DEPAR
COMMUN



REVISION DU PLAN D'OC

Echelle : 1/

Zonage

Espaces boisés classés à créer ou à conserve

N°

Emplacements réservés

Bâtiments existants à intérêt architectural o
au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'ur

N

A

2N

AL

1AUb

2AU

3Ua

36

37

30

31

33

34

35

38

39

40

32

N
Al
N
Al
N
Al
Al
A
3NX
Al
N
Al
Al
A
N
N
2N
2N
2N
N
N
N

Planche 5 : Zonage Sud

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'EVENOS

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Echelle : 1 / 5 000

Zonage

Espaces boisés classés à créer ou à conserver

Emplacements réservés

Bâtiments existants à intérêt architectural ou patrimonial au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme

P.O.S. Approuvé par Délibération du Conseil Municipal 04-03-1983

Révision générale du POS valant élaboration du PLU approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 12.09.2012

Modification N°1du PLU
approuvée par DCM du 03.06.2013

Modification N°2 du PLU
approuvée par DCM du 04.02.2015

Modification N°3 du PLU
approuvée par DCM du 14.03.2017

Voir planche 4 : Zonage Nord - 1/5 000

Voir planche 3 : Hameau du Broussan - 1/2 500

Voir planche 2 : Village de St Anne - 1/2 500

Voir planche 1 : Vieil Evenos - 1/1 500